

Image not found or type unknown



# TITRE DE SEJOUR PASSEPORT TALENT

Par **cabinet**, le **16/04/2019** à **15:41**

Bonjour,

la demande de titre de séjour passeport talent ( article L313-20 du CEDESA) est conditionnée à la demande d'un VISA préalable.

Ce VISA doit il etre un VISA de long séjour PASSEPORT TALENT ou un VISA de libre circulation de plus de 3 mois suffit il?

Merci.